

Solidaires



Branche INRA

Monsieur Michel EDDI
Directeur général délégué,
INRA
147 Rue de l'Université
75338 PARIS Cedex

Le Rheu, le 22 mai 2006

Objet : Note du 3/05/06 sur la campagne 2006 de recrutement Handicap

Monsieur le Directeur général,

Nous avons pris fortuitement connaissance de la note du 3 mai dernier concernant l'arbitrage des postes 2006 réservés au recrutement de personnes handicapées et à l'organisation des opérations de recrutement, via cette voie dite « contractuelle, à vocation de titularisation ». Après échange en conseil de branche le 16 mai, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points qui nous interpellent, voire nous « choquent » :

- Nous ne comprenons pas pourquoi une telle campagne se déroule sans information directe et publique de tou(te)s les candidat-e-s potentiellement intéressé-e-s par ces profils. La procédure utilisée n'assure même pas une transparence interne au sein de l'institut, encore moins l'information publique que peuvent légitimement attendre les personnes, extérieures à l'établissement, potentiellement candidates. Cette situation est d'autant plus choquante qu'il n'existe toujours pas la moindre information sur cette voie d'accès sur le site officiel de l'INRA. En dépit de rappels exprimés à l'échelon des centres et de demandeurs d'emploi, la ligne *ad-hoc* du site est toujours désespérément inactive !

- Nous ne comprenons pas non plus pourquoi, à l'échelon national - s'agissant d'une procédure de recrutement - le service politique sociale demeure la référence pour cette campagne (note émanant du SPS et contact cité pour tout complément d'information). Même s'il existe des aspects sociaux, voire médicaux dans la gestion de ce dossier, nous pensons que les candidat-e-s ont droit aux mêmes égards que l'ensemble des demandeurs d'emploi, avec le traitement de la procédure par la division « recrutement ».

Nous voudrions qu'à l'exemple du CNRS des modalités plus « normales », par référence à ce qui existe pour les autres recrutements, soient mises en œuvre pour les prochaines campagnes annuelles (au CNRS, pour les recrutements en cours actuellement : les profils, adresses de contact, dossier de candidature et calendrier sont accessibles à tous sur son site public). En ce qui concerne la campagne actuellement

Syndicat SUD-RECHERCHE EPST, Branche INRA, Domaine de la Motte, 35650 LE RHEU
Tel : 02 23 48 51 35, 02 23 48 52 15, Fax 02 23 48 52 10

<http://www.sud-recherche.org>

contactinra@sud-recherche.org

menée à l'INRA, nous demandons donc qu'une information générale interne et publique - via le site – soit mise en place, même si cette procédure devait induire un délai supplémentaire de calendrier.

Ces demandes s'appuient sur le contenu de la note de service n° 2003-108, consacrée au « recrutement et au suivi des personnes handicapées à l'INRA ». Il y est écrit :

- que « *les profils de postes retenus seront notifiés aux centres et départements et feront l'objet d'une large diffusion* » ;
- que les DU devront « *désormais s'appuyer sur une commission ad-hoc qui les aidera à opérer la sélection des candidats* », ce qui suppose effectivement une information large garantissant que « *le DU ne soit pas seul pour opérer le choix du candidat* », autre souci de la note ;
- que « *les informations relatives aux possibilités de recrutement seront mises en ligne sur le WEB de l'INRA à brève échéance* ».

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que notre syndicat s'est déjà exprimé pour le maintien de l'utilisation de cette voie contractuelle de recrutement sur tous les postes vacants, comme cela avait été initié durant les années 1990. Il n'est pas logique de considérer qu'une politique de recrutement sur quelques dizaines de profils est plus efficiente (en adéquation compétences requises/capacités) qu'avec un potentiel de plusieurs centaines de profils ! Sur ce point également, la note de service de 2003 considérait que « *le recrutement par la voie contractuelle pourra s'effectuer tout au long de l'année notamment dans le cadre d'un quota de postes réservés à cet effet. Il est bien attendu que tout recrutement dans le cadre des autres procédures demeure possible et doit être encouragé* ». Il serait bon d'effectuer un bilan de la réalité des autres procédures (campagne de mobilité ITA, concours externes).

Pour éviter toute mauvaise interprétation, nous précisons que nous considérons très positivement les efforts entrepris par l'INRA en matière notamment d'accessibilité et de recrutements de chercheurs par la voie contractuelle (sur ce point, nous savons que l'INRA est en avance sur le CNRS !). Mais, si un contingent de postes réservés s'avérait effectivement nécessaire, pourquoi l'avoir directement traduit en profils prédéfinis, en dehors de la politique commune d'arbitrage ?

Pour conclure, nous pensons que simultanément à la hausse du nombre de recrutement sur statut de titulaire, il importe également de se soucier de la forme de ces accueils, au plus près possible de la gestion ordinaire de l'emploi, sans discrimination supplémentaire, en mettant en pratique les propos d'un scientifique de la recherche publique, pionnier dans la réflexion « *La forme de solidarité la plus accomplie, et peut-être la seule irréprochable, consiste en une insertion de plus en plus complète dans le milieu ordinaire de travail* ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Bernard ROLLAND, secrétaire national
Pour le conseil syndical, branche INRA de SUD-Recherche-EPST

COPIE à :

Madame Marion GUILLOU, PDG
Monsieur Laurent HEMIDY ; DRH

POUR INFORMATION :

Au Conseil national du syndicat SUD-Recherche-EPST.

Les 3 autres syndicats de l'INRA (en espérant être, comme eux, destinataires - en copie - des prochaines notes concernant la gestion du personnel)

Syndicat SUD-RECHERCHE EPST, Branche INRA, Domaine de la Motte, 35650 LE RHEU
Tel : 02 23 48 51 35, 02 23 48 52 15, Fax 02 23 48 52 10

<http://www.sud-recherche.org>

contactinra@sud-recherche.org